



VILLE DE  
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel péri  
94600 Choisy-le-Roi  
www.choisyleroi.fr  
☎ 01.48.92.44.44

# *Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 29 mars 2017*

---

Le vingt-neuf mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 22 mars 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

## **Étaient présents :**

MM. GUILLAUME Didier, BRAHIMI Nadia, ID ELOUALI Ali, DESPRÈS Catherine, AOUMMIS Hassan, MASSÉ Elodie, ARNAUD Anne Marie, LUC Nadine, ROCHE Gabriel, ENNAOURA Hafid, TISLER Frédéric, BOIVIN Bernard, CATOIRE Marion, ATHÉA Bernard, GUINNERY Annick, DUPUY Gilles, BLOUIN VALENTIN Anne, LEROY Sylvie, NEUVILLE Christophe, MORO Christiane, GRASSET-PRIAN Chantal, RIFFAUD Isabelle, BELLIER Carole, MÉLY Laurent, LEONCE Vanessa, ALIROL Béatrice, PANETTA Tonino, COELHO Vasco, BERCIER Corinne, Amandine, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, SALIM Malika, THIAM Moustapha, PERYAGH Yves, BARON Monique.

## **Étaient représentés :**

M. DIGUET Patrice	mandat à Mme LUC Nadine
Mme JUHEL Françoise	mandat à Mme BRAHIMI Nadia (arrivée au 5 <sup>ème</sup> point)
Mme BENKAHLA Malika	mandat à M. ENNAOURA Hafid
M. HERVY Patrick	mandat à M. DUPUY Gilles
M. ZIEGELMEYER Laurent	mandat à Mme ARNAUD Anne Marie
M. GILLERY Ludovic	mandat à Mme CATOIRE Marion
M. BRIENNON Jean Marc	mandat à Mme ALIROL Béatrice
Mme FRANCISOT Amandine	mandat à M. COELHO Vasco

## **Était absent :/**

**Secrétaire de séance :** Mme LEONCE Vanessa.

## Sommaire

→ Désignation du secrétaire de séance .....	4
→ Appel.....	4
→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2017 .....	5
<b>Habitat.....</b>	<b>7</b>
→ 1. Approbation de la convention d'objectifs à passer avec l'Agence départementale d'information sur le logement du Val-de-Marne (ADIL) (annule et remplace la délibération 13.049 du 10/04/2013).....	7
→ 2. Approbation des conventions pour la reconduction de mesures d'accompagnement social liées au logement pour l'année 2017 .....	7
→ 3. Garantie d'emprunt accordée à VALOPHIS HABITAT pour la construction de 60 logements locatifs sociaux, résidence des Troènes, 54 PLUS/6 PLAI situés 125, avenue d'Alfortville .....	8
→ 4. Réaménagement des prêts PLI travaux n°1158781 et n°1163778 contractés par la SA HLM les Cités Jardins de la Région Parisienne, aujourd'hui NOVIGERE, auprès de la C.D.C. en 2010 pour l'acquisition-amélioration de 8 pavillons locatifs PLUS/PLI, situés 2 à 9 allée des Mésanges et la construction de 10 pavillons locatifs PLI situés 10 à 17 allée des Iris (modifie les délibérations n°09.169 du 18/11/2009 et n°09.212 du 16/12/2009).....	8
<b>Ressources humaines .....</b>	<b>8</b>
→ 5. Modification du tableau des effectifs du personnel communal .....	8
→ 6. Modification de la délibération du 27 septembre 2007 par la transformation d'un poste d'attaché territorial pour assurer la fonction de chargé de mission commerce .....	8
→ 7. Approbation de la convention à passer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour la mise en place des commissions de sélection professionnelle dans le cadre de l'accès a l'emploi titulaire .....	10
<b>Développement durable.....</b>	<b>11</b>
→ 8. Permis de végétaliser : approbation de la convention cadre d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public .....	11
→ 9. Passeur de rives 2017 : approbation de la convention avec l'association « Au fil de l'Eau » .....	12
<b>Travaux – urbanisme – Cadre de vie.....</b>	<b>12</b>
→ 10. Adhésion de la ville à l'association des villes pour la propreté urbaine (A.V.P.U.).....	12
<b>Administration générale .....</b>	<b>15</b>
→ 11. Constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, pour la fourniture et la livraison de fournitures de bureau, de papiers, d'enveloppes et de consommables informatiques pour petites imprimantes .....	15

→ 12. Constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le centre communal d'action sociale, pour l'achat de produits et matériels d'entretien, d'articles de droguerie et arts de la table .....	16
→ 13. Approbation des modifications de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Cité des Métiers du Val de Marne .....	16
→ 14. Approbation de la convention à passer avec le Comité des Œuvres sociales du personnel, pour l'attribution de la subvention.....	17
→ 15. Répartition de la subvention municipale aux associations locales pour réservation d'un transport collectif (1ère affectation) .....	17
→ 16. Compte rendu des Décisions L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales .....	18
<b>Exercice des mandats locaux.....</b>	<b>18</b>
→ 17. Remplacement du 16ème adjoint au Maire (quartier) .....	18
→ 18. Modification des délégués dans les instances municipales.....	19
→ 19. Modification de la composition des commissions municipales .....	20

**La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.**

**M. le Maire** : Mes chers collègues, vous avez été convoqués dans les formes légales en vue de cette nouvelle séance du Conseil municipal.

#### → Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose Madame LEONCE Vanessa.

*(Mme Vanessa LEONCE est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.)*

**M. le Maire** : La parole est à Monsieur le Directeur général des services pour procéder à l'appel nominal.

#### → Appel

*(M. Christophe Richard procède à l'appel.)*

**M. le Maire** : Merci, Monsieur le Directeur général. Avant de commencer ce Conseil Municipal, je souhaite, chers collègues, vous faire part des moments douloureux que nous venons de vivre, avec la disparition de trois personnalités val-de-marnaises qui ont été des acteurs importants de notre territoire et qui ont eu une implication de proximité pour notre ville.

Je veux évoquer devant vous la mémoire de Pierre Lefort, de Pascal Perrier et de Christian Hervy.

Pierre Lefort est décédé la semaine dernière à l'âge de 76 ans. Pour ceux qui ne le connaissaient pas, il était président de l'Association pour le développement économique du pôle Orly Rungis, l'ADOR. Il a été l'instigateur important et essentiel du rapprochement des acteurs du développement économique du pôle Orly Rungis et cela depuis 2002. Il a mis en synergie des entreprises majeures – l'Aéroport de Paris, Icade, le MIN de Rungis et la SOGARIS, dont il était d'ailleurs le président du directoire. Il s'est employé à donner une nouvelle jeunesse au pôle Orly Rungis sur ces 2000 hectares, faisant sorte qu'il puisse accueillir 3 000 entreprises et 75 000 salariés.

Pierre Lefort était très sensible à la question de l'avenir de la jeunesse et notamment aux questions liées à l'emploi et à l'insertion. C'est pourquoi, dans cette démarche, il avait créé l'école de la deuxième chance, située à la fois sur Orly et sur Créteil qu'il présidait depuis 2010. Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Ordre du Mérite, il était une personnalité engagée dans le développement économique et social du Val-de-Marne, qui compte dans la vie et les projets du Val-de-Marne depuis ces 30 dernières années.

Pascal PERRIER... Comme beaucoup, lorsque j'ai appris le décès de Pascal, survenu dans la nuit du 14 au 15 mars, je me suis dit : « ce n'est pas possible, pas Pascal ! ». Il avait juste 50 ans. Pascal était adjoint au Maire d'Orly depuis 2012, chargé des affaires sociales, de la solidarité, des personnes âgées et de la petite enfance. Mais si nous le connaissions ici, à Choisy-le-Roi, et très personnellement, c'est parce qu'il était également directeur général de l'AUVM, avec qui notre Ville, le service habitat, est conventionnée et avec qui nous continuerons à faire un travail d'accompagnement pour les ménages en grande exclusion et

dans nos appartements relais. La situation fait que tout à l'heure, nous aurons à délibérer, justement, sur le projet d'appartement que nous avons pour cinq familles avec l'AUVM. Je retiendrai de notre relation, de notre travail ensemble, comme tous ceux qui l'ont côtoyé, à la fois ses qualités humaines, son intégrité, son dévouement et son engagement personnel et professionnel pour soutenir et venir en aide aux plus fragiles. Pour toutes ces actions, je crois, il était reconnu de tous.

C'est aussi avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès de Christian Hervy, Maire honoraire de Chevilly-Larue. Je vais lui rendre un hommage un peu singulier. Militant à Villeneuve-le-Roi, Adjoint au Maire à la jeunesse dans cette ville, puis collaborateur auprès de Christian Favier sur les questions économiques et les finances au Département lorsque Christian en était Vice-président, il a été Maire de Chevilly-Larue de 2003 à 2014, Conseiller général de 2004 à 2015, autant d'années au cours desquelles il n'aura pas épargné sa peine pour développer sa ville et œuvré pour l'amélioration de l'habitat et les transports à Chevilly-Larue.

Il a initié l'Association des communes et communautés du Grand Orly, dont il était président. À côté de Daniel Davisse et de moi-même au Conseil général, il a marqué de son empreinte la réflexion et l'activité de notre exécutif.

Il a participé fortement à la venue du tramway 7 et, comme administrateur de la SEMMARIS, il contribua à préserver le potentiel du MIN de Rungis. Il s'était, vous le savez, engagé avec force dans une aventure nouvelle, celle de la création de la Cité de la gastronomie. Il était un convaincu de l'économie sociale et solidaire et de l'agriculture maîtrisée.

Avec la progression de sa maladie, il s'était mis en retrait comme Maire en 2013 mais il avait été élu comme Conseiller territorial et, à nos côtés, au Territoire, il présidait la commission d'appel d'offres.

Il est donc parti dans sa 64<sup>ème</sup> année à l'issue d'un long et courageux combat contre la maladie. Il a lutté avec toute l'énergie dont il était capable et nous savons, les uns et les autres qui l'avons côtoyé que, de l'énergie, il en avait. Il était connu comme un défenseur du fait communal, comme un militant engagé, passionné par le débat politique où, d'ailleurs, il excellait par son intelligence vive et remarquable. Il avait aussi un attachement à son parti, sans ménager ses critiques d'ailleurs, mais il y était fidèle.

Christian était une personnalité forte, pugnace et, je vais le dire tranquillement, parfois très pénible, toujours tenace. Ces trois dernières années, dès que son combat contre la maladie le lui permettait, il se lançait dans de nouveaux combats.

Dans ces instants, j'adresse évidemment mes condoléances, au nom de l'ensemble de notre Conseil Municipal, à sa famille, avec, et vous le comprenez, une pensée particulière et affectueuse pour notre collègue, mon camarade, son frère Patrick qui siège à nos côtés et pour sa compagne aussi, ma collègue Maire de Chevilly-Larue, Stéphanie Daumin. Un hommage, d'ailleurs, lui sera rendu demain, jeudi, à travers une cérémonie publique et républicaine au parc Petit Le Roy, à 17 heures, pour ceux qui sont disponibles.

Au regard de ce que je viens de dire, je vous propose que nous respections quelques instants de silence à la mémoire de ces trois acteurs de la vie val-de-marnaise.

#### → **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2017**

**M. le Maire** : Je vous remercie. Nous reprenons le cours de notre Conseil Municipal. Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 11 janvier avec la convocation. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Monsieur Peryagh.

**M. Peryagh** : Bonsoir Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire. Comme je vous en ai déjà informé, par le biais de l'application dématérialisée que vous avez mise à notre disposition j'avais donné mandat à Madame Baron pour me représenter durant le Conseil Municipal en date du 11 janvier 2017. La délégation de pouvoir vous est bien parvenue avant le début du Conseil et en vertu de l'article 11 du règlement intérieur du Conseil la demande écrite vous est parvenue un peu plus tard car, dans un souci d'hygiène et de santé publique, j'avais choisi de retarder l'envoi afin de ne pas propager l'épidémie de grippe qui frappait le pays à ce moment-là et moi-même ce soir-là. Au vu de ces éléments, vous avez quand même refusé de valider ma demande de délégation et j'en suis navré.

Je demande donc au Conseil de faire mention sur le PV de ces différentes raisons qui m'empêchent de le signer. Merci.

**M. le Maire** : C'est peut-être une demande, et cela fait suite à l'interpellation de Monsieur Richard avec la demande de Monsieur Coelho, d'éléments précis d'explication à la fois sur le règlement et les mandats.

Il est mentionné, en effet, dans le règlement intérieur de notre Conseil Municipal, que les mandats doivent être donnés en début de séance et la jurisprudence constante sur ce sujet fait qu'un mandat se doit d'être écrit et signé personnellement par l'élu qui donne délégation. Il doit donc être remis en début de séance ou parvenir par courrier préalablement à la tenue du Conseil.

Je vous précise, parce que c'est peut-être là qu'est la confusion, que le fait que le système de dématérialisation de la convocation du Conseil Municipal comporte une fonction, en effet, permettant de faire part de son absence est sans incidence avec le règlement intérieur de notre Conseil. Vous pouvez d'ailleurs être attentifs à la mention qui figure sur chaque convocation dématérialisée, qui indique : « Je vous précise que donner mandat à un autre conseiller en cas d'absence de votre part à partir du support de la tablette ne remplace pas l'obligation d'établir un pouvoir écrit envoyé à la Direction générale avant la séance ou remis à l'administration en début de séance ».

Voilà les éléments essentiels dont il me semble que j'avais fait part par oral lors du dernier Conseil Municipal, et ce sont ces éléments qui font force de loi de notre règlement intérieur. Monsieur Coelho.

**M. Coelho** : Monsieur le Maire, par rapport à ce que vous venez de nous décrire, Madame Francisot a envoyé son pouvoir à la Direction générale. Il m'a été demandé si j'acceptais la procuration, j'ai répondu oui et j'ai sur ma tablette confirmation que j'ai bien procuration de Madame Francisot.

**M. le Maire** : Nous allons vérifier pendant la séance si les documents sont arrivés à la Direction générale.

**M. Coelho** : Madame Francisot m'a envoyé la copie datée et signée à la main de son envoi à la Direction générale mais je ne la retrouve pas ici, c'est ce qui m'ennuie.

**M. le Maire** : Quelle est la date ?

**M. Coelho** : C'était il y a quelques jours, il faut que je le retrouve là-dessus. Monsieur le Directeur général, je peux vous montrer sur ma tablette qu'il est bien indiqué que j'ai la procuration de Madame Francisot. Cela signifie automatiquement que vous l'avez reçue dans vos services

**M. le Maire** : Ce n'est pas l'attestation dématérialisée, c'est bien celle qui est écrite et signée ?

**M. Coelho** : Oui, il est écrit que j'ai la procuration. De toute façon, Monsieur le Directeur général n'est pas Madame Soleil, je pense, et il n'aurait pas pu savoir que Madame Francisot n'était pas là ce soir. Il y a donc bien eu une procédure de sa part.

**M. le Maire** : Nous allons vérifier et être attentifs. Par contre, sur la question de Monsieur Peryagh, la démarche est différente parce que nous n'avions pas eu le document écrit. Je comprends sa sollicitude et le fait qu'il n'ait pas voulu que nous soyons pris par une grande pandémie sur la ville mais j'ai bien peur que l'argument ne tienne pas. Madame Baron.

**Mme Baron** : Je comprends bien ce que vous dites, Monsieur le Maire. Je voudrais juste signaler qu'il l'avait envoyée une heure avant le Conseil et qu'il y a un document qui sort sur la tablette, qui nous dit que cela a été envoyé en mairie à telle heure, etc. En plus, pour voir comment cela se passe, puisque maintenant ce sont les nouvelles technologies, légalement, la Cour de Cassation dit que le document numérique vaut signature électronique, non visible bien sûr, par le code qui nous identifie. Les notaires et les avocats s'en servent et cela vaut signature pour eux. Maintenant, c'est à vous de juger, mais c'est une nouveauté, autant s'en servir.

**M. le Maire** : Certainement, mais pas dans la démarche que nous avons mise en place en ce qui nous concerne actuellement. Je propose que nous prenions acte de cette démarche et que nous poursuivions, sachant que je suis désolé pour Monsieur Peryagh, qui avait voulu faire cela dans une démarche sanitaire. Nous n'en sommes pas encore à la démarche des hologrammes, je le regrette. Il faudra que nous mettions en place cette démarche pour les conseils municipaux, mais nous n'en sommes pas encore là.

Je propose que nous poursuivions notre Conseil Municipal. Vous avez reçu l'ordre du jour. Y a-t-il des observations sur cet ordre du jour ? Il n'y en a pas eu à la conférence des présidents. Je vous propose donc de l'aborder dès maintenant.

Il comporte de 19 délibérations dont les quatre premières concernent notre politique de l'habitat. Elles ont été vues en commission Urbanisme et il me semble qu'il n'y a pas eu de réaction, Madame Catoire.

## **HABITAT**

→ **1. Approbation de la convention d'objectifs à passer avec l'Agence départementale d'information sur le logement du Val-de-Marne (ADIL) (annule et remplace la délibération 13.049 du 10/04/2013)**

**M. le Maire** : Je soumetts donc cette délibération au vote.

*La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité.*

→ **2. Approbation des conventions pour la reconduction de mesures d'accompagnement social liées au logement pour l'année 2017**

**M. le Maire** : S'il n'y a pas de demande d'éclaircissement ou des remarques, je soumetts cette deuxième délibération au vote.

*La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.*

→ 3. **Garantie d'emprunt accordée à VALOPHIS HABITAT pour la construction de 60 logements locatifs sociaux, résidence des Troènes, 54 PLUS/6 PLAI situés 125, avenue d'Alfortville**

**M. le Maire** : Il n'y a pas de question ou demande d'explication non plus ? Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.*

→ 4. **Réaménagement des prêts PLI travaux n°1158781 et n°1163778 contractés par la SA HLM les Cités Jardins de la Région Parisienne, aujourd'hui NOVIGERE, auprès de la C.D.C. en 2010 pour l'acquisition-amélioration de 8 pavillons locatifs PLUS/PLI, situés 2 à 9 allée des Mésanges et la construction de 10 pavillons locatifs PLI situés 10 à 17 allée des Iris (modifie les délibérations n°09.169 du 18/11/2009 et n°09.212 du 16/12/2009)**

**M. le Maire** : Cette quatrième délibération concerne le réaménagement des prêts de la Cité Jardins, qui aujourd'hui s'appelle NOVIGERE et vous avez vu, si vous avez lu la convention, qu'il s'agit d'un réaménagement favorable à l'emprunteur. Y a-t-il des demandes d'explications ou des remarques ? Je ne vois pas de demande de prise de parole. Je soumetts donc au vote cette délibération.

*La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.*

## RESSOURCES HUMAINES

→ 5. **Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

**M. le Maire** : Il s'agit d'une délibération qui passe régulièrement au Conseil Municipal, la modification du tableau des effectifs du personnel communal. Je crois que cela a été vu en Comité technique, Madame Arnaud ?

**Mme Arnaud** : C'est en effet passé au Comité technique du mois de janvier et retenu à l'unanimité.

**M. le Maire** : Je vous remercie. S'il n'y a pas de remarques, je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.*

→ 6. **Modification de la délibération du 27 septembre 2007 par la transformation d'un poste d'attaché territorial pour assurer la fonction de chargé de mission commerce**

**Mme Arnaud** : Il s'agit donc de la transformation d'un poste de d'attaché territorial dans la perspective d'assurer une fonction de chargé de mission commerce manager centre-ville pour animer et coordonner le programme d'action FISAC, le Fonds d'intervention pour le



soutien de l'artisanat et du commerce, en vue de mobiliser des moyens spécifiques pour le développement commercial du centre-ville.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique globale de redynamisation commerciale sur le centre-ville, liée étroitement à la politique de renouvellement urbain.

Il s'agirait d'ouvrir un poste et de stabiliser la situation d'un agent non titulaire sur un contrat de trois ans, sur une fonction particulière et atypique au regard des missions habituellement confiées à un attaché territorial. Il est demandé au Conseil Municipal, ce soir, de délibérer sur la création de ce poste dans l'effectif du personnel communal ou, si cela ne le permettait pas, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent non titulaire avec un contrat établi pour une durée de trois ans renouvelable par expresse reconduction.

Il est rappelé qu'en contrepartie de la création de poste sera supprimé, après l'avis du Comité technique, le poste de d'attaché territorial créé par la délibération du 27 septembre 2007 et ce, sans doute au Comité technique du 18 avril 2017.

**M. le Maire** : Merci, Madame Arnaud. Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. Je voudrais demander un éclaircissement et faire une remarque. Jusqu'à présent, c'était Monsieur Belmont qui était le manager de centre-ville, si je ne me trompe. A-t-il été transféré au Conseil territorial ?

L'autre question est qu'il me semble que ce sont des compétences qui vont appartenir au Territoire. Par conséquent, pourquoi devons-nous, nous, faire la démarche, à moins que ce soient des compétences qui ne sont pas encore votées mais qui risquent de l'être ?

En second lieu, je m'étonne de voir précisé que ce responsable du développement commerce devra travailler avec l'association AVECC. Il me semble que nous avons eu de longs débats et que nous avons dit qu'il y a dorénavant plusieurs associations. Je souhaiterais donc que le texte soit transformé en notant qu'il devra travailler en concertation avec les associations de commerçants puisque nous avons actuellement sur Choisy-le-Roi trois associations de commerçants et qu'il ne serait pas normal que les deux autres soient évincées d'un sujet aussi important. Merci.

**M. le Maire** : Monsieur Ennaoura, sur ce point.

**M. Ennaoura** : Il faut savoir que le poste de M. Belmont était un poste financé dans le cadre du FISAC. Nous arrivons à la fin du cycle de subventions de l'État et il s'agit de consolider ce poste, qui est un poste de manager de centre-ville, sur le commerce de proximité qui ne fait pas partie des compétences qui ont été transférées ou qui seront transférables. Ce n'est pas prévu. Il s'agit donc juste de consolider ce poste et l'activité de notre manager de centre-ville.

Sur la question liée aux associations, nous avons avec Monsieur le Maire rencontré l'association AVECC à la suite des différents conseils municipaux dans lesquels cette question a été soulevée, notamment par vous. La démarche consiste à travailler avec toutes les associations de commerçants de la ville. Il ne s'agit donc plus d'une relation exclusive, mais de travailler avec toutes les associations de commerçants qui veulent se constituer. Il n'y a par conséquent en aucune manière un parti pris, ou quoi que ce soit qui pouvait avoir son sens par rapport au FISAC. Nous présenterons également une autre forme d'accompagnement financier des actions des différentes associations, sur la base de projets et non plus sur la base du nombre d'adhérents de l'association.

**M. Panetta** : Vous êtes donc d'accord pour remplacer la phrase « avec l'association AVECC » par « avec les associations de Choisy-le-Roi ».

**M. Ennaoura** : Je laisse Monsieur le Maire décider en la matière.

**M. le Maire** : La notice évoque l'association AVECC mais dans la délibération il n'y a pas mention d'association en tant que telle. La notice d'explication est ce qui vous permet de comprendre la démarche. Ce que l'on vote et qui est envoyé en préfecture, c'est la délibération. Regardez bien dans les articles de la délibération, il est mentionné le pourquoi, avec le FISAC, etc., mais pas avec qui.

**M. Panetta** : En préfecture, ce sera « avec les associations de commerçants » ?

**M. le Maire** : Oui, monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Très bien, c'est important. Par contre, je voudrais rectifier ce que dit Monsieur Ennaoura. Pour l'instant cette compétence n'est pas transférée, ce sera l'enjeu de l'année 2017, qui va être un peu explosive à ce sujet. Nous ne savons d'ailleurs même pas si notre Territoire va être sauvegardé, mais sinon il va falloir, en 2017, justement, voter ce type de compétence. Personne ne sait si à Choisy-le-Roi nous allons pouvoir garder cette compétence du commerce de proximité ou pas. Je souhaite que cela reste une compétence communale, mais le Territoire peut en décider autrement. Cela se vote à la majorité, par conséquent personne ne peut dire que cela va rester. Je souhaite que cela reste et nous serons ensemble pour agir dans ce sens. Plus nous pourrons conserver de compétences propres, mieux ce sera.

**M. le Maire** : Il me semble que ce type de compétence n'est pas transféré. Le DEVECO, en général, est déjà transféré, mais pas celle-là. Ce sont des distinctions subtiles avec le Territoire.

Je soumetts donc cette délibération au vote, avec le point d'attention que nous avons précisé les uns et les autres.

*La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.*

#### **→ 7. Approbation de la convention à passer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour la mise en place des commissions de sélection professionnelle dans le cadre de l'accès à l'emploi titulaire**

**M. le Maire** : Y a-t-il des réactions, des demandes d'explications sur ce point ? Non, je mets donc aux voix cette délibération.

*La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Nous passons au développement durable, avec une nouvelle démarche que nous avons voulu initier dans notre projet de ville, à savoir le permis de végétaliser. Comme il s'agit d'une nouveauté et d'une volonté de la Majorité municipale, je donne la parole à Monsieur Id Elouali pour vous l'expliquer.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### → 8. Permis de végétaliser : approbation de la convention cadre d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public

**M. Id Elouali** : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, comme Monsieur le Maire vient de le dire, il s'agit en effet d'une innovation de notre Majorité, de traduire son engagement via l'agenda 21 en actes. J'ai donc aujourd'hui le plaisir de revenir vers vous pour vous présenter le permis de végétaliser.

Après, comme vous le savez « J'adopte un arbre », qui est un dispositif dont la finalité est la même, à savoir faire de l'agriculture urbaine un vecteur à la fois de lien social mais aussi de reconquête écologique de l'espace public, après la convention d'occupation temporaire que la Ville soumet aux associations pour installer des jardins partagés, il s'agit donc ce soir d'un permis de végétaliser. C'est une façon tout simplement de généraliser davantage et de renforcer l'occupation de l'espace public à travers des activités de végétalisation, de re-naturalisation de la ville.

Il s'agit d'une convention que la Ville met à la disposition des citoyens. Tout citoyen qui identifie un lieu qu'il souhaite végétaliser se présente au service du développement durable. Nous étudions sa demande et la Ville est à même de lui accorder un permis de végétaliser d'une durée de trois ans reconductible de manière tacite.

Je voudrais vous dire également, parce que la délibération ne le mentionne pas, que parallèlement à ce dispositif la Ville lance également un inventaire participatif qui consiste à permettre à tout habitant de la ville de Choisy-le-Roi d'identifier une parcelle et de la signaler par lui-même. Vous voyez donc que la dimension participative citoyenne est au cœur de tous les dispositifs, pour faire en sorte que les citoyens, les habitants de la ville puissent également s'investir dans la part écologique, et pas seulement esthétique, de l'espace public. Voilà ce qu'il en est donc des principes du permis de végétaliser.

M. le Maire : Merci, Monsieur Id Elouali. J'ai deux demandes de prise de parole, Madame Baron, puis Monsieur Panetta.

**Mme Baron** : Je suis tout à fait d'accord avec ce système qui permettra que la ville soit encore plus fleurie, mais il faudra vraiment faire attention aux cheminements par rapport aux personnes à mobilité réduite, notamment pour les malvoyants. Si un pot de fleurs se trouve en hauteur, sa canne ne lui signalera pas cet obstacle et il va heurter les bacs. Cela arrive très souvent.

**M. Panetta** : Nous allons aussi voter cette délibération qui, sur le fond, est bonne. Dans les faits, malheureusement, je suis moi-même orphelin de deux arbres sabotés par les voitures. Il y a eu les petites barrières en bois qui ont été écrasées. Par conséquent, pour l'instant, ma femme a renoncé, parce que c'était elle qui tenait à avoir ces deux arbres – c'est sans doute l'amour maternel. Il faudrait donc essayer d'avoir une meilleure protection et je suis ravi de la présentation du budget hier parce que je m'interrogeais – je voulais me renseigner – sur les prix des potelets, des petites barrières, etc.

Il me semble que cela aurait un double impact, d'une part protéger les petites fleurs, mais il me semble maintenant que ce serait un investissement que nous devrions faire – et que nous voterions volontiers si vous le proposez – sur les trottoirs de la ville. En effet, je peux vous amener des centaines de photos comme celle que vous avez prises hier et vous avez été gentils parce que vous avez montré les voitures. Ce ne sont plus de voitures, ce sont les camionnettes. Ce ne sont plus les camionnettes, avenue de Newburn, ce sont les semi-remorques, maintenant. Il faut donc agir et dans ce cas, il y a une petite marge.

Je ne suis pas pour l'emprunt, comme l'a dit Monsieur Tisler hier. Dans le cas précis qui était proposé pour 800 000 euros, entre une augmentation des taxes et un petit emprunt, j'aurais néanmoins préféré un petit emprunt. Si nous pouvons le faire pour protéger nos trottoirs, nous serions d'accord.

Très sérieusement il faudrait voir ce que cela représente en coût, parce que ce n'est plus possible en ce qui concerne les trottoirs de la ville.

**M. Id Elouali** : Je vais répondre à ces deux interventions.

Madame Baron, je vous remercie d'avoir le souci des citoyens non-voyants et handicapés en général. Si nous disons que la demande de l'habitant sera soumise à étude c'est parce que nous ne pouvons pas répondre n'importe comment et cela est encadré par la loi. Nous devons faire en sorte que les emplacements des jardinières ou de quelque mobilier que ce soit d'ailleurs, qu'ils soient écologiques ou non, respectent des obligations auxquelles ils sont soumis concernant les déplacements des personnes handicapées.

Pour Monsieur Panetta, je regrette pour vos arbres. Je fais le même constat que vous mais sachez que sur ces questions d'espaces publics qui sont extrêmement complexes, nous ne pouvons pas répondre par une seule action. C'est un faisceau d'actions et j'ose espérer que l'investissement, la participation des citoyens se feront à travers ces opérations J'adopte un arbre et le permis de végétaliser. C'est une façon aussi de dire : « réappropriez-vous cet espace, c'est aussi le vôtre ».

Je mesure bien sûr les limites de l'opération. Pour autant, mesurez aussi que cela peut avoir une utilité dans le dispositif global pour lutter contre les faits que vous citez.

**M. le Maire** : Merci, je soumetts aux voix cette délibération.

*La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.*

#### → 9. **Passeur de rives 2017 : approbation de la convention avec l'association « Au fil de l'Eau »**

**M. le Maire** : Je sais que ce terme de « passeur » fait toujours débat mais c'est le principe qui est en place dans le cadre de l'approbation de la convention avec nos amis d'Au fil de l'eau que nous rééditons depuis environ une dizaine d'années. Y a-t-il des remarques sur cette démarche ? Il n'y en a pas, je soumetts donc aux voix cette délibération.

*La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité.*

### **TRAVAUX – URBANISME – CADRE DE VIE**

#### → 10. **Adhésion de la ville à l'association des villes pour la propreté urbaine (A.V.P.U.)**

**M. le Maire** : Nous vous proposons l'adhésion de la Ville à l'AVPU. Y a-t-il des remarques ? Monsieur Panetta, et je donnerai ensuite la parole à Monsieur Boivin.

**M. Panetta** : Je dois avouer qu'en préparation du Conseil nous avons ri en voyant cela. Allez demander à une association quelconque ce qui se passe dans notre ville au niveau de la

propreté... vous avez entendu les remarques des Choisyennes et des Choisyens hier soir. Cela va dans le bon sens, cela prouve au moins que vous prenez conscience du problème.

Je me demande simplement s'il n'y a pas une autre façon de traiter cela qu'en le confiant à une association. Il y a déjà des jeunes qui se mobilisent pour nettoyer les rives. Pourquoi ne pas leur confier également ce travail d'analyse, ce qui mettrait ces jeunes en valeur ? Eux nous feront les remontées, eux pourront faire des contrôles trimestriels pour voir si cela s'améliore ou pas. Il me semble que nous aurions pu aller dans ce sens parce que chaque Choisyenne et chaque Choisyen est capable de voir ce qui se passe dans la ville. Il y a tellement à faire et nous partons de tellement loin que nous n'avons nul besoin de logiciels ou d'associations qui nous disent ce qu'il faut faire.

J'en profite pour faire une remarque que j'ai déjà faite, puisque nous sommes en pleine période électorale. Lorsque je vois, et pas seulement à Choisy-le-Roi, l'affichage sauvage – je ne vais pas citer les groupes qui font cela, nous n'allons pas nous fâcher...

**M. le Maire** : Ce sont des partis, mais ils ne sont pas membres de notre assemblée.

**M. Panetta** : Vous faites partie d'un parti qui, justement, est très fort dans ce domaine. Je plaisante, mais c'est une affaire sérieuse. Il y a quand même la loi « Il est interdit d'afficher... ». Cela coûte de l'argent et cela enlaidit la ville. Il faudrait déjà que nous tous, responsables politiques de groupes, le faisons remonter à nos partis et il faudrait qu'un jour des amendes tombent pour arrêter de voir la ville dans cet état. Commençons nous-mêmes par montrer l'exemple. C'est aussi pour cela que nous avons un peu ri. Sur le principe, ce n'est pas mauvais, mais il y a tellement d'actions à faire sans passer par ces structures ! Nous pouvons avoir notre structure propre à Choisy-le-Roi, avec des jeunes qui sont très imprégnés de cela, ce qui va les valoriser. Il ne faut pas leur demander uniquement de nettoyer les déchets, ils ont aussi un pouvoir d'analyse et nous pourrions profiter de leurs compétences pour faire cela. C'est ce que je voulais dire.

**M. le Maire** : Madame Baron, puis je demanderai ensuite à Monsieur Boivin de resituer la démarche en tant que telle.

**Mme Baron** : Pour ma part, je pense que cette association travaille avec des statistiques, des colloques et ce n'est pas très concret en matière de propreté dans la ville. Vous avez même indiqué dans la notice que nous sommes observateurs actuellement. Pas du tout, nous sommes déjà acteurs. Nombreux sont ceux qui ramassent, des commerçants devant chez eux, des associations, des gens devant leur maison. Ce que nous avons entendu hier soir sur la propreté de la ville nous a aussi fait rire un peu. Si vous pensez que c'est indispensable, pour 900 euros donnez-vous bonne conscience mais les incivilités, c'est vraiment autre chose et cela se règle autrement.

**M. le Maire** : Madame Baron, il ne s'agit pas de se donner bonne conscience et je crois que vous déformez un peu les choses. La démarche politique qui est la nôtre va bien au-delà de cela. Comme nous proposons, en votant cette délibération, de désigner Bernard Boivin comme représentant de la commune, je propose qu'il nous explique un peu ce qu'il va faire dans cette association.

**M. Boivin** : L'origine de cette demande d'adhésion est en lien avec le nouveau marché public de la propreté urbaine qui a été signé en début d'année, en ce sens que nous avons mis des objectifs et une obligation de résultat à la charge de cette entreprise. Pour mesurer s'ils ont bien atteint leurs objectifs, nous allons utiliser la grille de cette association, qui nous paraît pertinente, qui est utilisée dans plusieurs villes et qui a apporté des résultats. C'est la première démarche. Nous avons par ailleurs eu l'occasion de participer, en tant qu'invité, à

des réunions organisées par l'association. Il y a un échange assez fructueux d'expériences et d'actions mises en place par différentes villes et l'objectif est nous permettre de bénéficier de ce qui est fait dans les autres villes et de nous l'approprier aussi. C'est bien l'objet de l'adhésion à cette association de s'améliorer, de nous améliorer tous ensemble, d'ailleurs, parce que qu'il n'y a pas qu'à Choisy-le-Roi qu'il y a des problèmes de propreté, cela concerne quasiment toutes les villes de France, c'est un sujet national.

Il n'en demeure pas moins que l'action de la Ville avec ses services va continuer et s'intensifier. Il n'est pas exclu, d'ailleurs, que pour utiliser cette grille nous fassions appel à des volontaires choisyens.

M. le Maire : Merci. Madame Brahimi voulait rajouter quelque chose.

**Mme Brahimi** : Je pense qu'il y a de la mauvaise foi à dire que cela vous avait fait rire et pour Madame Baron de dire que c'était pour nous donner bonne conscience. Frédéric Tisler vous a donné quand même des chiffres. Je crois que les moyens consacrés à la propreté dans cette ville n'ont jamais cessé d'augmenter, tant en termes financiers qu'en moyens humains, en matériel. Le matériel est renouvelé régulièrement. Tous les maires, toutes les communes sont confrontés à ce problème. La preuve en est que l'Association des villes pour la propreté urbaine a été créée par la Ville de Versailles, qui était confronté à des problèmes de propreté, alors que Versailles n'est pas Choisy-le-Roi, il y a beaucoup moins d'habitants. Cette association rassemble un certain nombre d'élus locaux, de villes très diverses qui sont toutes confrontées à ce problème de manque de civisme, de manque de responsabilité de la part des citoyens, de dépôts sauvages de la part d'artisans peu scrupuleux. Je vous donnais un exemple. L'Agence des espaces verts d'Île-de-France consacre la moitié de son budget, dans les parcs naturels régionaux, à ramasser les dépôts sauvages. C'est donc presque un problème de société, et dire qu'il s'agit de se donner bonne conscience en adhérant à cette association alors qu'il s'agit de bénéficier d'outils mis en commun pour améliorer l'organisation de la propreté et surtout l'encadrement de ce nouveau prestataire qui intervient sur la ville, c'est un peu moyen d'autant que je vous l'avais présenté en commission et que vous n'aviez pas l'air de trouver cela comique.

**M. Panetta** : Je connais très bien Versailles et leurs problèmes de propreté n'ont rien à voir avec les nôtres. Dimanche, nous étions avec une partie de mon groupe à Vincennes. Je vous invite à vous promener dans la ville. Croyez-moi, c'est autre chose. Je ne dis pas que vous ne faites rien et que c'est pour vous donner bonne conscience. J'ai dit que cela démontre au moins que vous prenez conscience. Il était temps ! Je rends hommage au travail de Monsieur Boivin. Je sais qu'il fait ce qu'il faut. Mais par exemple, ce soir, au vu de ce que je vous ai dit, sommes-nous tous prêts à prendre l'engagement de demander à nos équipes de colleurs, en période électorale, qu'ils respectent les murs de la ville, qu'ils s'engagent tous, sous la responsabilité de nos groupes respectifs, à coller uniquement sur les panneaux autorisés ? Respecter les affiches des autres, je l'ai souvent demandé et je l'ai toujours fait. Je ne vais pas vous demander d'aller jusque-là même si ce serait bien aussi, mais pour illustrer cela et voter cette délibération dans l'allégresse, les responsables politiques de groupes que nous sommes ici, nous engageons-nous tous dans notre ville à coller uniquement sur les panneaux réservés à cet effet ? Nous aurions déjà fait un grand pas et donné un bon exemple. Croyez que ce serait vraiment dans l'allégresse que je voterais cela. Il se dit que l'exemple doit venir d'en haut. Je ne me trouve pas si haut que cela mais je vais garder l'expression. Êtes-vous prêts à prendre cet engagement ? Ce n'est pas difficile, il suffit que nous donnions des instructions.

**M. le maire** : Je n'ai jamais demandé que nous votions dans l'allégresse au Conseil Municipal. Si c'est cela le préalable, la réponse est évidente. Monsieur Tisler.

**M. Tisler** : Monsieur le Maire, en tant qu'élu républicain, je suis très choqué que dans le cadre de cette assemblée, nous puissions avoir la légitimité d'interpeller des sections de partis politiques, quelles qu'elles soient. Nous sommes des élus, lorsque nous siégeons en Conseil Municipal, nous ne représentons pas nos partis politiques, nous représentons des groupes d'élus, ce qui est tout à fait différent dans la lettre et dans l'esprit de la Constitution.

Nous pouvons prendre note des remarques de Monsieur Panetta, que je partage pour certaines d'entre elles, mais ce débat en lui-même aurait dû avoir lieu après la clôture du Conseil Municipal, sur la demande de Monsieur Panetta. Je pense qu'entre nous, nous pouvons tout à fait légitimement, une fois que le Conseil est clos, demander à rajouter une phrase ou deux. Mais dans le cadre du Conseil Municipal, ce qui oblige notamment à le mettre dans le procès-verbal, je suis très choqué.

**M. le Maire** : Je ne pense pas qu'il faut que nous fassions un débat sur cette question. Nous savons les uns et les autres que nous sommes dans une période où des couleurs vont fleurir dans la ville dans les trois mois qui viennent. Ce que je voudrais dire, c'est que la faute en revient peut-être au Maire, qui ne crée pas les conditions dans la ville d'avoir assez de panneaux d'affichage pour permettre l'affichage associatif ou libre. C'est peut-être de ce point de vue qu'il faut travailler. Pour ce qui est des panneaux officiels, c'est autre chose. Vous savez qu'ils sont complètement éphémères et qu'il y a dans toute l'histoire de la démarche démocratique l'interpellation des citoyens à faire. C'est le combat que peuvent mener les uns et les autres, coller, recoller les uns par-dessus les autres. C'est la démarche démocratique mais je ne pense pas qu'il faille avoir ce débat au sein du Conseil.

Je vous demande donc de rester sur la délibération qui se situe, je le rappelle, simplement dans le cadre du nouveau marché et des 100 000 euros que nous avons rajoutés. Il s'agit d'être dans une démarche d'évaluation de la qualité du service rendu à la population parce que c'est bien cela qui nous préoccupe ici, en matière de propreté sur la voirie. Par conséquent restons-en donc là et proposons que ce soit Bernard Boivin qui nous représente, avec ses grandes qualités, dans cette association.

Je soumetts aux voix cette délibération.

*La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.*

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

→ **11. Constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, pour la fourniture et la livraison de fournitures de bureau, de papiers, d'enveloppes et de consommables informatiques pour petites imprimantes**

**M. le Maire** : Nous poursuivons sur des questions liées à l'administration générale avec la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS notamment pour la livraison de fournitures de bureau, de papier, etc. Ce groupement de commandes est assez récurrent. Y a-t-il des demandes d'explication ? Je n'en vois pas, je soumetts donc cette délibération au vote.

*La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Je vous remercie, pour le bon fonctionnement du CCAS.

→ **12. Constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le centre communal d'action sociale, pour l'achat de produits et matériels d'entretien, d'articles de droguerie et arts de la table**

**M. le Maire** : Là aussi, il s'agit d'un groupement de commandes entre la commune et le CCAS pour l'achat de produits et matériel d'entretien. S'il n'y a pas de remarques, je soumetts cette délibération au vote.

*La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité.*

→ **13. Approbation des modifications de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Cité des Métiers du Val de Marne**

**M. le Maire** : Y a-t-il des remarques au sujet de la Cité des Métiers et de la mise en place du GIP ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Je vous avais posé une question lors de la réunion des présidents de groupes. J'ai bien compris le pourquoi, mais cela va-t-il nous apporter des avantages en termes de financement, d'aide, etc. ?

**M. le Maire** : Parmi nous, Monsieur Bernard Athéa siège au titre de la municipalité au conseil d'administration et il va donc répondre à votre question.

**M. Athéa** : Non, l'objet de cette modification est simplement d'adapter les statuts du GIP à une nouvelle législation et d'introduire dans la gestion du GIP l'intervention d'un comptable public au lieu d'un comptable privé. Cela ne change rien au financement de la structure. Par contre je signale un point qui est très important, c'est qu'un nouveau membre entre au conseil d'administration, qui est la chambre de commerce de l'Île-de-France, qui sera représentée par le président de la chambre du Val-de-Marne. C'est très important parce que cela va permettre à la Cité des Métiers, en liaison très étroite avec la chambre de commerce et d'industrie, de développer des actions en faveur de la reprise et du développement d'entreprises et je pense que c'est une bonne démarche pour l'emploi.

**M. Panetta** : J'ai une autre remarque à ce sujet. Les SCOP œuvrent pour permettre notamment à des employés de reprendre une société, chose à laquelle je crois beaucoup et qui est très utile. Dans les faits, lorsque c'est une SCOP qui reprend une PME ou une TPE, parce qu'en effet ils ne reprennent pas de multinationales, il y a un taux de fiabilité très important. Il se trouve que j'ai équipé, dans un cadre professionnel, la fédération qui se trouve à Clichy, je crois, et j'ai appris qu'il y avait quelqu'un qui tenait une permanence sur Choisy-le-Roi et que faute de moyens ou de financement cette permanence a été supprimée. Je m'adresse donc à Monsieur Athéa, quitte à en discuter, pour voir dans quel cadre il serait possible de mettre à disposition un bureau ou quelques heures pour recevoir des personnes intéressées par ce type de montage pour reprendre des activités. Je leur avais promis de vous en parler et c'était l'occasion. Ce sera peut-être après le Conseil...

**M. le Maire** : Je pense que cela peut entrer dans les missions de la Cité des Métiers puisqu'il y a déjà le collectif des entreprises FAF-TT qui assure des permanences, parmi lesquelles une SCOP avec qui nous travaillons sur la ville, la SNTTP, qui refait une partie de nos voiries régulièrement. Je crois que dans ce cadre, il faut questionner le président de la Cité des Métiers, Pierre Bell-Iloch et son directeur, peut-être, et vous mettre en relation.

Je soumetts aux voix cette délibération



*La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 14. Approbation de la convention à passer avec le Comité des Œuvres sociales du personnel, pour l'attribution de la subvention**

**M. le Maire** : Nous poursuivons avec l'approbation de la convention à passer avec le Comité des Œuvres sociales du personnel, notamment pour l'attribution de leur subvention annuelle. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a aucune, je mets donc cette délibération aux voix.

*La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 15. Répartition de la subvention municipale aux associations locales pour réservation d'un transport collectif (1ère affectation)**

**M. le Maire** : C'est un nouveau dispositif pour la réservation de transport collectif. Y a-t-il des remarques sur cette convention ? Madame Alirol.

**Mme Alirol** : Je voudrais savoir simplement si la communication a été faite, parce que je vois qu'il n'y a que deux associations qui en bénéficient. Je pense qu'il y a d'autres associations sur Choisy-le-Roi qui pourraient être concernées.

**M. le Maire** : Il me semble – Malika Benkahla n'est pas là et je ne peux répondre à sa place, c'est sa délégation – que c'est par rapport à l'historique des demandes qu'il va y avoir dans un premier temps un conventionnement avec deux ou trois associations, parce que nous savons que ce sont celles qui sont récurrentes et qui font régulièrement des demandes.

La question peut être posée en commission de la vie associative et au titre du CLVA puisque je crois que c'est en son sein que cette question a été abordée. Quelqu'un d'autre a-t-il des éléments complémentaires ? Madame Arnaud.

**Mme Arnaud** : Il conviendra de répartir tout au long de l'année au vu des dossiers qui seront déposés. Des critères ont d'ailleurs été définis : que les bénéficiaires soient des habitants de Choisy-le-Roi et que la sortie concerne plutôt des personnes en situation de fragilité. Pour le moment, il y a deux associations. Il a été décidé d'octroyer environ 600 euros de façon forfaitaire par association et durant toute l'année il y aura des dépôts de dossiers que nous répartirons jusqu'à épuisement des 6 000 euros qui ont été votés lors du budget primitif. Ce soir, la délibération concerne uniquement ces deux associations.

**M. le Maire** : Cela veut dire que la question peut être revue, évidemment, en fonction des demandes sur l'ensemble de la saison.

**Mme Arnaud** : Tout à fait, sachant qu'il y aura systématiquement une délibération en Conseil Municipal. Cette fois-ci, du fait qu'il n'y avait que deux associations, la commission ne s'est pas réunie sur ce sujet.

**M. le Maire** : Je vous remercie. Je sou mets donc cette délibération au vote.

*La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité.*

## → 16. Compte rendu des Décisions L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**M. le Maire** : Sur le compte rendu des décisions du code général des collectivités territoriales, en l'absence de Monsieur Briennon, y a-t-il des remarques ? Madame Alirol.

**Mme Alirol** : Je voudrais avoir des précisions concernant les décisions 17054, 17055, 1056 et 17072.

**M. le Maire** : Monsieur Richard a dû prendre note, mais Monsieur Tisler, avez-vous des éléments de réponse ?

**M. Tisler** : Pour le 17055 – désignation du cabinet Sebban et associés en tant qu'avocat conseil auprès de la commune dans les dossiers, analyse des conséquences des propos injurieux tenus sur les réseaux sociaux et formalités et conséquences de l'adhésion d'une commune à un syndicat intercommunal – nous avons demandé en effet, suite à des propos que nous avons estimés injurieux et diffamatoires, quels recours nous pouvions avoir. Le cabinet Sebban a délivré un avis qui montre d'ailleurs, et cela pose un gros problème, que l'on peut dire absolument tout et n'importe quoi sur les réseaux sociaux et qu'il est parfois difficile d'y répondre par la voie judiciaire, voire même déconseillé.

De ce point de vue, le cabinet Sebban est un cabinet très connu et il est normal qu'une municipalité puisse prendre ce type d'avis. Cela coûte un peu d'argent mais il vaut mieux dépenser un peu d'argent pour avoir des conseils juridiques pertinents plutôt que de se lancer dans des procédures hasardeuses.

Concernant les autres affaires, quelques-unes sont en cours, mais vous comprendrez bien que lorsqu'elles touchent à des aspects assez personnels de certaines situations, le Conseil Municipal ne soit pas forcément le lieu le plus adapté pour y répondre publiquement.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur Tisler. Ces réponses vous satisfont-elles ? Oui, donc tout va bien.

## EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

### → 17. Remplacement du 16ème adjoint au Maire (quartier)

**M. le Maire** : Lors du mois de janvier, j'ai reçu l'une de nos collègues, Marion Catoire, pour ne pas la nommer, qui m'a fait part de certains éléments de sa situation personnelle et professionnelle et qui a souhaité discuter avec moi de l'éventualité de ne plus être adjointe au Maire, déléguée sur le quartier Centre-Nord et le quartier Nord.

Comme le demande la législation, Marion Catoire a adressé au préfet sa lettre de démission au poste d'adjoint au maire. Après plusieurs relances, du fait du changement – vous savez que notre ancien préfet, Thierry Leleu, est parti vers d'autres fonctions et a été remplacé par un autre préfet – nous avons reçu la notification du préfet qui nous fait connaître que conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales, il accepte la démission de Marion Catoire, qui devient effective à la date du courrier qu'il m'a adressé. Il m'a aussi fait part du fait qu'avant qu'il y ait démission, la personne doit rester en fonction jusqu'à la nomination de son successeur, afin de ne pas compromettre le bon fonctionnement de l'administration communale.

En application du code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de procéder au remplacement de Marion Catoire par la nomination d'un 16<sup>ème</sup> adjoint, conformément à l'ordre du tableau. Je précise que Marion reste membre du Conseil Municipal mais qu'elle a fait le choix, pour avoir plus de temps dans sa vie professionnelle et personnelle, de ne plus assumer cette délégation.

Permettez-moi de la remercier pour le travail qu'elle a fait sur l'ensemble du quartier Nord. Depuis qu'elle est adjointe de quartier, depuis trois ans, un certain nombre d'initiatives ont été prises. Je pense notamment au festival du court-métrage, dont nous allons vivre la deuxième édition cette année, au travail de concertation qui a été fait autour du Parc Maurice Thorez et qui va se poursuivre, ainsi qu'au travail en collaboration avec l'établissement public Orly Rungis Seine Amont, l'EPA ORSA, pour la mise en place des ateliers citoyens dans le cadre de la reconfiguration de l'ensemble du quartier.

À partir de notre vote, Marion ne sera plus Adjointe au Maire mais sera conseillère associée et siègera toujours à nos côtés. Merci, Marion.

Je vous propose de nommer comme 16<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, chargée à la fois de la petite enfance et des quartiers Nord et Centre-Nord, notre collègue Annick Guinney.

Conformément à la démarche du Conseil Municipal, souhaitez-vous que ce vote se fasse à bulletins secrets ? Si vous en êtes d'accord, nous pouvons le faire à main levée. Je vous propose donc comme 16<sup>ème</sup> Adjointe Annick Guinney.

**M. Panetta** : Nous n'avons rien contre Madame Guinney, c'est la tradition. Ce sont vos affaires, nous avons les nôtres et nous nous abstenons.

**M. le Maire** : C'est comme lors du premier Conseil Municipal d'installation, lorsque l'on nomme les adjoints, il y a toujours cette tradition. Il est rare, dans les communes, que l'Opposition approuve l'ensemble de l'équipe autour du Maire. Je ne suis donc pas offusqué du fait que vous abstenez. Merci, toutefois, de l'explication de vote.

*La délibération n°17 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions).*

**M. le Maire** : Je nomme donc Annick Guinney 16<sup>ème</sup> adjointe et je lui demande de venir me rejoindre.

*Monsieur le Maire remet son écharpe à Madame Guinney.*

**M. le Maire** : Le changement de place sera officialisé à notre prochain Conseil du mois de mai.

## → 18. Modification des délégués dans les instances municipales

**M. le Maire** : Nous avons également, dans le cadre de cette installation, un certain nombre de modifications des délégations puisque, à la demande des groupes et aussi du fait du désir de rééquilibrage des uns et des autres, un certain nombre d'instances demandaient à être modifiées.

Vous avez pu voir dans cette notice un certain nombre de modifications dans les instances pour l'équilibre des groupes et pour répondre à la demande de Marion Catoire mais aussi de Ludovic Gillery, notamment, aussi bien dans la commission des marchés et des travaux, les commissions consultatives des services publics, sur les copropriétés dans lesquelles nous siégeons ainsi que dans les commissions municipales.

Je vous demande donc d'adopter cette délibération et ce changement. M. Peryagh.

**M. Peryagh** : Concernant ces modifications, en Conseil Municipal en date du 18 mai 2016, vous aviez choisi délibérément de m'exclure des commissions municipales. Or je vois que dans le document que j'ai devant moi il n'a toujours pas été tenu compte de vos décisions. J'apparais toujours dans les commissions.

**Mme Baron** : C'est dans la commission Enfance.

**M. le Maire** : Oui, je le vois. Il y a une erreur de forme. Les modifications sont signifiées dans l'ensemble des autres délibérations, il y a les noms et les changements qui sont spécifiques. Je vous propose de remettre à l'ordre du jour du prochain Conseil les modifications dans la composition de l'ensemble des commissions, mais pas les autres changements. Vous intervenez au niveau de la dernière délibération en tant que telle, sur l'ensemble des commissions municipales, mais sur les modifications des compositions dans les autres instances, je crois qu'il n'y a pas d'erreur. Je sou mets donc au vote la délibération numéro 18, sur les modifications dans les instances.

*La délibération n°18 est adoptée à l'unanimité.*

#### → 19. Modification de la composition des commissions municipales

**M. le Maire** : Nous soumettrons donc au vote au prochain Conseil Municipal la composition des commissions municipales.

*La délibération n°19 est reportée au prochain Conseil Municipal.*

**M. le Maire** : Je vous remercie, notre prochain Conseil Municipal aura normalement lieu le 17 mai. Bonne soirée à tous.

*La séance est levée à 20h53*